



**REUNION AVEC LES CLUBS
20 AVRIL 2020
SITUATION COVID-19**





TIR À L'ARC QUÉBEC

UN SPORT, UN ART

Ordre du jour :

Enjeux

Maintenant

Comment passer au travers?

Quoi préserver?

L'après COVID : être prêt pour la relance pour ne pas manquer notre coup!

Évaluation des options possibles d'une relance dans la pratique de certaines activités sportives et de la réouverture des clubs sportifs au cours des prochains mois – rencontre avec la ministre Isabelle Charest

Programmes d'aides gouvernementaux – comment s'y retrouver?

Qui est éligible?

Survol des programmes

Où trouver les ressources?

Subvention des salaires

Prestation Canadienne d'Urgence (PCU)

Emprunts

Etc

Comment pouvons-nous vous soutenir?

Formation d'entraîneurs, moniteurs, juges

Outils de travail pour notre nouvelle réalité virtuelle

Avez-vous des besoins spécifiques?

Jeux du Québec

Report des Jeux de 2020 au 2021

Devis technique

Nouvelles de la Fédération nationale



TIR À L'ARC
QUÉBEC
UN SPORT, UN ART

Nous suivons les règles au niveau provincial et traitons également celles qui nous proviennent du national. Le Conseil d'administration de la fédération se réunira le 21 avril 2020 pour prendre les décisions des prochaines mois.

Tenant compte:

- de l'annulation de tous les événements nationaux et de tous les championnats canadiens jusqu'au 31 juillet;
- de la remise en 2021 des Jeux du Québec;
- de la courte saison, que nous espérons bénéficier
- des défis que nous allons avoir à traverser pour soutenir les clubs et les programmes

Suivez les nouvelles à jour sur la page [COVID-19](#) mise en place pour vous sur le site de la Fédération



1- Enjeux

Maintenant.

Comment passer au travers?

Quoi préserver?

1. Établir des scénarios, incluant leur date butoir

Faire des scénarios financiers.

Les modifier régulièrement, à mesure que la situation évolue, en fonction des programmes d'aide annoncés et de votre évaluation des probabilités d'opération.

Déterminez vos dates butoirs, échéance à laquelle vous serez obligés de décider de ne pas tenir une activité :

- à quel moment vous déciderez d'oublier toutes activités pour la saison 2020,
- à quel moment vous devrez offrir une version modifiée de vos activités,
- jusqu'à quand vous serez en mesure de préserver l'ensemble (ou une partie) de vos activités ?

Avez-vous un plan de contingence si vous ou l'un des membre clé de votre équipe tombez malade ?

Il est plus facile d'y penser et d'établir des mesures alternatives quand tout va bien !

SVP, partagez vos dates butoirs avec la Fédération. Cela nous permettra d'ajuster notre offre de service en conséquence.



2- Déterminer non seulement ce que vous avez les moyens de faire, mais surtout ce que vous n'avez pas les moyens de ne pas faire. (en pensant à l'après-COVID) Assurez la continuité de votre business, malgré les interruptions de services.

3- Gérez votre flux de trésorerie (cash flow)

Adaptez constamment vos scénarios (choisir un modèle flexible avec 2-3 scénarios, horizon de 13 semaines suggéré),
Libérez vos liquidités
Soyez à l'affut des programmes d'aide.



4- Prenez soin de votre monde !

a. De vous

b. Votre équipe

- Les garder informés (gérer leurs incertitudes et leurs attentes)

c. Vos membres et votre clientèle

Distance physique ≠ Distance sociale

Communication

- Gardez vos gens informés (vos activités, les ressources d'aide, etc.)
- Soyez créatifs et gardez vos gens engagés (Capsules virtuelles, partage d'histoires, etc.)

Surveillez les signes d'anxiété et de dépression. Il existe plusieurs services d'aide (les liens sont sur notre site internet)



5- Mobiliser/stabiliser/établir vos stratégies

- L'après-COVID : Être prêt pour la relance, pour ne pas rater la cible!
Il n'est pas judicieux d'investir toutes vos ressources à survivre à la crise si vous n'avez ensuite plus les moyens de relancer vos activités.

6- Faire l'inventaire de ce que seront ces besoins (le noyau de votre équipe, des ressources financières de base, etc.)



RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE ET LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES CE MATIN

À la demande de la Ministre déléguée à l'éducation, Madame Isabelle Charest, une rencontre a eu lieu ce matin avec les fédérations sportives. Voici un survol rapide de ce qui fut échangé :
Remerciements : Mme Isabelle Charest, Mme Dominique Breton, Mme France Vigneault, M. Alex Poulin et représentants des fédérations sportives.

S'adapter / se renouveler / rebondir.

Retour à la pratique sportive

Présentement, avec les infos que l'on possède, comment élaborer un scénario qui permettra un retour aux activités dans les meilleurs délais? Y aller avec ce que l'on sait.

Nécessité de resocialisation de nos gens et d'acceptabilité sociale.

Nous avons un rôle énorme dans la santé publique afin de remettre en place le sport et le loisir.
Continuer de colliger et de documenter toutes les pertes financières directement liées à la COVID-19.



L'impact de la COVID-19

L'impact est à géométrie variable selon la capacité des fédérations et selon la saisonnalité des activités : arrêt des adhésions, report et annulation d'événements sportifs, en mode survie pour plusieurs, fonctionnement quotidien des opérations et ceux à venir, rétention des talents (mises à pied temporaires, permanentes...), l'aide et le soutien requis aux clubs et associations des différentes régions, entre autres. Le sondage diffusé vendredi dernier permet d'apporter des éléments complémentaires.



Reprise des activités dès que possible

Efforts de coordination au Gouvernement : autant avec le MEÉS qu'avec les autres ministères (Ministère affaires municipales et autres). Élaboration de scénarios de retour tout en considérant les consignes de la Santé publique : distanciation sociale / rassemblements (permis ou non). Accessibilité aux infrastructures une fois la relance permise (permettant la distanciation). La priorité du Gouvernement est dirigée vers la COVID-19 et la relance de l'économie sachant que les choses évoluent de jour en jour.

Obtenir un maximum d'information permettant de prendre de bonnes décisions.

Réfléchir à un protocole de reprise de retour au jeu selon la nature des sports (faire preuve de créativité).

Priorisation des activités extérieures vs intérieures, sports individuels / sports collectifs / sports de combat?

Bien que les fédérations visent à s'adapter tout en veillant à ne pas dénaturer leur sport, quelle sera la forme de pratique permise en tenant compte des consignes de la Santé publique?

La Fédération de tir à l'arc du Québec travaille sur un protocole de retour.



3- Programmes d'aides gouvernementaux – comment s'y retrouver ?

- ✓ Survol des programmes
- ✓ Où trouver les ressources ?
- ✓ Webinaires offerts

Pour vous aider à vous y retrouver parmi les multiples programmes annoncés, nous regroupons les programmes en deux catégories de soutien:

I. Soutien à la main-d'œuvre

II. Soutien financier non lié à la main-d'œuvre

Les programmes de soutien à la main-d'œuvre peuvent prendre plusieurs formes :

- Assurance emploi
- Partage Salaire/Assurance emploi
- Supplément à l'assurance emploi
- Soutien en cas de maladie



Voici une liste et leurs principales caractéristiques en date du 7 avril afin de vous aider à vous orienter.

Cette information a été mise à jour le 7 avril. Cependant, les détails étant modifiés constamment par les gouvernements en fonction de l'état de la situation, nous vous invitons à consulter les descriptions à jour sur les sites officiels. Vous trouverez les liens sur la page COVID de notre site internet.

SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

De façon générale, les employeurs admissibles peuvent bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 75 % de la rémunération versée à leurs employés pendant la période du 15 mars 2020 au 6 juin 2020

- ...jusqu'à concurrence de $58\,700 \$ / 52 * 75 \% = 847 \$ / \text{sem}$, avant avantages sociaux.
- Rétroactif au 15 mars
- Seule condition : perte de 15% pour le mois de mars et 30 % pour les mois d'avril et mai du revenu habituel de l'entreprise (15 mars au 6 juin).



Employeur admissible

Entités visées

Un employeur qui est soit :

- un particulier, une société imposable ou une société de personnes constituée d'employeurs admissibles;
- un organisme sans but lucratif ou un organisme de bienfaisance enregistré.

Ainsi, les employeurs de toute taille et de tous les secteurs de l'économie, à l'exception des entités du secteur public, sont admissibles à cette subvention, s'ils respectent le critère de baisse de revenu.

La subvention sera versée sur une base mensuelle (période de demande)

Période de demande

- Du 15 mars au 11 avril
- Du 12 avril au 9 mai
- Du 10 mai au 6 juin

Période de référence:

- Mars 2020 par rapport à mars 2019
- Avril 2020 par rapport à avril 2019
- Mai 2020 par rapport à mai 2019



Prestation canadienne d'urgence (PCU)

- Remplace les 2 autres mesures qui avaient été annoncées (emergency care, emergency support)
- Principe : les gens doivent avoir perdu leur emploi.
- Doivent être en arrêt de travail pour une période de 2 semaines.
- Service d'inscription est en ligne depuis le 6 avril
- 2000\$ imposable.
- Les employés doivent avoir un NAS et il est suggéré qu'ils s'inscrivent au dépôt direct.
- (Toutes les demandes d'assurance chômage soumises depuis le 15 mars seraient automatiquement transférées au PCU)

La **PCU** est versée par période de 4 semaines, selon les dates suivantes: Du 15 mars au 11 avril (P1); Du 12 avril au 9 mai (P2); Du 10 mai au 6 juin (P3); Du 7 juin au 4 juillet (P4); Du 5 juillet au 1er août (P5); Du 2 août au 29 août (P6); Du 30 août au 26 septembre (P7)

- Selon les informations publiées sur le [site de l'ARC](#), il semble que les périodes d'admissibilité soient fixes.



Programme de prestation supplémentaire de chômage (PSC)

- Pour les employés en mise à pied, l'employeur a la possibilité de bonifier les 55 % payés par l'assurance emploi.
- Les employeurs peuvent ne pas attendre l'autorisation qui était préalablement exigée.
- Il n'y a pas eu de directive voulant que ce programme n'existe plus (mais il n'est pas possible de cumuler ceci avec le PCU : l'un ou l'autre)



Comment pouvons-nous vous soutenir?

Formation d'entraîneurs, moniteurs, juges

Nous travaillons sur une nouvelle formule de formation en ligne. Durant cette période, nous proposons à tous les responsables de clubs de cibler les personnes de leur club qui seraient intéressées par des formations. C'est le moment de renouveler les équipes.

Nous travaillons actuellement sur la rédaction d'un **Protocole pour les activités de tir à l'arc extérieures pendant l'été 2020** – ce protocole sera déposé au Ministère pour approbation et transmis aux clubs par la suite.

Outils de travail pour notre nouvelle réalité virtuelle

Formations en ligne via Zoom ou autre logiciel. Périodes de formation revues avec un horaire adapté. Coût des formations revu.

Avez-vous des besoins spécifiques?

Merci de nous en faire part.



Jeux du Québec

La Fédération a eu plusieurs rencontres avec Sports Québec sur le dossier des Jeux du Québec.

Le 3 avril une rencontre avec Sports Québec nous a permis de faire le bilan cette année.

La question de l'annulation des Jeux du Québec de 2020 s'est posée lors de cette rencontre.

Nous avons opté pour une remise en 2021 plutôt qu'une annulation.

Rencontre d'information avec Sports Québec, le ministère et toutes les Fédérations sportives engagées aux jeux de 2020.



Report des Jeux de 2020 au 2021

Suite à la rencontre du 6 avril, Sports Québec a pris la décision avec le ministère, de reporter les Jeux du Québec du 23 au 31 juillet 2021. Le tir à l'arc sera dans le 2^e bloc du 28 au 31 juillet.

Priorité aux jeunes athlètes

Cette décision permettra aux jeunes athlètes de réintégrer progressivement leur lieu de pratique sportive et de bénéficier de conditions d'entraînement et d'encadrement sécuritaires, saines et favorables à une remise en forme adéquate.

Ces prémisses sont essentielles pour faire en sorte que les jeunes vivent une expérience positive lors de leur présence à la Finale des Jeux du Québec et qu'ils assument leur plein potentiel dans leur cheminement sportif. Or, la situation actuelle de confinement et de distanciation sociale constitue un frein à ces prémisses; *SPORTSQUÉBEC estime que*, dans la meilleure des hypothèses, le retour à des conditions normales n'offrirait pas des délais raisonnables pour leur atteinte.

C'est pourquoi le report est inévitable pour permettre aux athlètes de compléter correctement leur cycle de qualification en vue de la Finale. Afin de favoriser la préparation des athlètes, *SPORTSQUÉBEC travaillera de concert avec les fédérations sportives* pour préciser dans les meilleurs délais, les catégories d'âge, les modalités de sélection et autres aspects techniques sportifs.



Devis technique

Le Devis technique modifié devrait être finalisé pour le 30 avril et transmis à Sports Québec.

Révision des devis techniques

SPORTSQUÉBEC a communiqué avec les fédérations sportives pour assurer la mise à jour des devis techniques, incluant les catégories d'âge et les processus de qualification des athlètes.

La décision d'une nouvelle catégorie d'âge appartient à la fédération sportive, puisque c'est de la régie interne à la fédération.

La nouvelle catégorie d'âge devra être approuvée par un mécanisme formel du C.A. de la fédération.

La nouvelle catégorie d'âge devra être entérinée par le MEES et *SPORTSQUÉBEC* pour s'assurer qu'elle respecte les paramètres généraux déjà établis (MDA, espoirs, 12-17 ans, etc.).

L'objectif est de finaliser les devis techniques d'ici la fin du mois d'avril 2020.

Les ajustements aux catégories d'âge pourraient avoir comme impact qu'un athlète aurait eu l'âge de participer à la 55e Finale en 2020, mais seront trop vieux pour y participer en 2021. Les fédérations sportives devront fournir une explication permettant de comprendre leur choix relatif à la catégorie d'âge. Les fédérations sportives ont le mandat de répondre aux questions des parents et athlètes relativement à cette situation.



RIMOUSKI 2022

La situation actuelle n'a pas d'impact sur la tenue de la 57° Finale.





RIMOUSKI 2022

La situation actuelle n'a pas d'impact sur la tenue de la 57° Finale.

Les événements régionaux de l'été 2021 serviront à la fois de qualifier les athlètes pour la 55^e finale mais aussi pour qualifier les régions pour la 57 finale.



5 - Nouvelles de la Fédération nationale

Nous avons eu une rencontre avec TAC et les responsables des autres provinces, le 7 avril 2020.

Lors de cette rencontre nous avons été informés que TAC prendra la décision d'annuler tous les événements, compétitions et Championnats et ce jusqu'au 31 juillet 2020.

TAC suit les recommandation du Conseil de médecine du Canada.

Le pous des provinces a été pris afin de tenir compte des défis à relever dans chacune des provinces.

Tir à l'arc Canada travaille sur un la mise à jour de certaines politiques; Ils vont décider de l'utilisation d'un nouveau logiciel d'affiliations;

Il y a eu des discussions sur l'assurance